

# CABINET BIARD, BOUSCATEL & ASSOCIES

■Une référence dans le domaine du contentieux

Le Cabinet a été fondé il y plus de 35 ans. Les équipes du Cabinet Biard, Bouscatel & Associés accompagnent une clientèle française et internationale avec un regard d'expert et une attention permanente. Philippe Biard et Claire Bouscatel, associés, ont répondu à nos questions.





Philippe Biard

Claire Bouscatel

### Le contentieux des affaires, votre domaine d'expertise majeur?

C'est exactement cela, nous sommes des spécialistes du contentieux. Nous le revendiquons et c'est notre cœur de métier. Cette connaissance fait que nous avons une expérience très importante des procédures et du monde judiciaire, ce qui est, selon nous, assez singulier par rapport à des cabinets de taille plus importante. Notre pratique judiciaire et notre expertise en la matière nous permettent de définir une stratégie adaptée, et d'éviter paradoxalement des litiges. Nos clients sont assurés d'une gestion efficace du contentieux, sur mesure, dynamique et très pragmatique, avec en outre une forte culture du résultat.

## Votre Cabinet a été créé en 1981. Peut-on qualifier votre clientèle, française et étrangère, de fidèle ?

Absolument, nous avons des clients qui nous sont fidèles depuis plus de 35 ans, principalement dans les secteurs de l'immobilier, de la banque et de l'assurance, mais également dans les activités liées à l'univers du luxe et de la grande distribution. En France, nous assistons à la fois des TPE/PME-PMI et des institutionnels. A l'étranger, plus particulièrement en Europe, nous suivons davantage une clientèle de grands groupes dans le cadre de leurs procédures françaises.

### Quelles sont vos ambitions du moment?

Notre démarche est de maintenir notre spécificité. Par conséquent, nous recrutons uniquement des collaborateurs qui ont choisi la voie du contentieux, et qui ont cette culture de la procédure judiciaire. Celle-ci est devenue de plus en plus complexe et il est par conséquent impossible voire imprudent de s'improviser en la matière. Nous souhaitons continuer à apporter à l'ensemble de nos clients une vraie valeur ajoutée en leur apportant des solutions concrètes. Pour ce faire, nous nous devons, notamment, d'avoir des outils extrêmement performants en termes d'informations, de connaissance de la jurisprudence et de reporting.

www.biard-bouscatel.com



### ■Les honneurs pour Biard, Bouscatel & Associés

En 2016, le cabinet a confirmé une fois encore son degré de compétences et d'implication. Il a en effet figuré, de nouveau, au palmarès Décideurs dans la catégorie des meilleurs cabinets d'avocats français en matière de contentieux et d'arbitrage. Pour Philippe Biard et Claire Bouscatel, « c'est une satisfaction de figurer dans ce classement.» Cette récompense ravit et stimule cette structure de taille moyenne qui, à chaque instant, se fixe « pour objectif de donner à nos clients une assistance juridique de haut niveau. Nous sommes très attentifs, non seulement aux résultats, mais de plus, à la protection de nos clients, de leur image, à les sécuriser, et ce dans un schéma tarifaire maîtrisé », confie Philippe Biard, co-fondateur du Cabinet, par ailleurs membre de l'Association des Juristes de Banque (AJB) et de l'Association européenne pour le Droit bancaire et financier (AEDBF).



Dans un environnement économique structuré, dont la complexité demande à l'entreprise à la fois de la solidité, de la souplesse et de la capacité d'adaptation, la compétitivité de chaque organisation passe par la maîtrise des enjeux financiers, juridiques et fiscaux qui lui sont propres.

Les experts-comptables et avocats d'affaire sont des partenaires essentiels des entreprises, au plan comptable, financier, juridique et fiscal. Ils maîtrisent en effet des paramètres décisifs au niveau économique, influant directement ou indirectement sur leur développement et parfois sur leur survie. Dans un monde où rèane en maître la notion de compétitivité. le choix d'un expert-comptable et (ou) d'un avocat constitue une décision capitale. Dans la mesure où les entreprises sont accaparées par les contraintes quotidiennes de leur métier, le dirigeant doit pouvoir, de manière impérative, se reposer sur des professionnels du chiffre et du droit, pour aller de l'avant avec une certaine sérénité. C'est dire le rôle fondamental tenu par les cabinets d'avocats, en complément des missions dévolues aux cabinets d'Experts-comptables. Quelle entreprise n'est pas confrontée un jour ou l'autre à une problématique juridique, notamment fiscale (choix de type de société et - ou - de régime juridique, du statut et du mode de rémunération des dirigeants, interrogation quant à l'opportunité de telle ou telle optimisation fiscale, etc...), au-delà des règles d'ordre strictement comptable ?

Si l'expert-comptable s'avère compétent pour résoudre, avec la rigueur indispensable, les questions afférentes à la comptabilité et à la gestion courante, il préfère souvent orienter son client vers un avocat, pour la prise de décisions cruciales ou pour des dossiers complexes. Ainsi, une forme de consensus pour le partage des responsabilités s'instaure « de fait » entre les cabinets d'experts-comptables et d'avocats. Le but recherché est que l'ensemble du dossier soit analysé avec tout le recul nécessaire et sous des aspects différents, mais obligatoirement complémentaires, dans l'intérêt des dirigeants. Dans un contexte normatif toujours plus impitoyable, l'assistance stratégique et technique de l'avocat, en soutien de l'analyse et du diagnostic de l'expert-comptable, s'avère en effet primordiale pour la sauvegarde de la sécurité financière et juridique de l'entreprise. Le tout de manière sécurisée, puisque les experts-comptables et avocats, déjà encadrés par leurs Conseils de l'Ordre respectifs, sont tenus d'assumer une responsabilité civile professionnelle. La coopération solidaire et responsable de ces professionnels constitue un atout capital face à une législation en perpétuel mouvement.